



REGLEMENT DE L'AUTO TOUR DU BRIENNOIS

Art.1-Généralités :

Le club de Handball de Brienne le château , organise le SAMEDI 19 FEVRIER 2022 une randonnée automobile de navigation et de tourisme, dénommée L' Auto Tour du Briennois pour découvrir une partie de notre belle région.

Art.2-Programme :

- Ouverture des inscriptions : le 01 novembre 2021
- **Clôture des inscriptions : le 12 février 2022**
- 19 février 2022 de 10h à 12h30 accueil et mise en place des véhicules, vérifications administratives et techniques à la salle des fêtes 3 Rue du Chêne, 10500 Saint-Léger-sous-Brienne
- 19 février 2022- 13h00 briefing.
- 19 février 2022 - 13h30 départ de la première voiture.
- 19 février 2022 - 19h30 arrivée et repas a salle des fêtes 3 Rue du Chêne, 10500 Saint-Léger-sous-Brienne , et remise des prix.

Art.3-Véhicules admis :

Sont admises 49 voitures historiques,et modernes .Un appareil de mesure de distance spécifique est autorisé (Tripmaster, Rétrotrip...) mais nullement obligatoire, un compteur kilométrique fonctionnel est suffisant ou les applications téléphone . L'utilisation d'un G.P.S. ou téléphone avec fonction GPS est interdite.

Art.4-Formalités administratives : Elles sont obligatoires pour pouvoir prendre le départ de cette randonnée et permettent de vérifier :

- que le véhicule participant est bien en règle avec les exigences du Code de la Route : carte grise, certificat d'assurance en cours de validité, ainsi que la vignette du contrôle technique (pour les véhicules concernés)
- que le conducteur est bien en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

A l'accueil, avant le départ, vous devrez donc nous présenter ces documents

Art.5- Description de la Manifestation Il s'agit d'une balade à parcours secret se déroulant sur la voie publique d'environ 170 km, sans aucune notion de vitesse et de temps. Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect du code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains. Les équipages seront composés de 2 personnes (un conducteur et un navigateur).

Elle comprend 2 niveaux :

- Catégorie Navigation comprenant de la navigation traditionnelle (fléché métré et non métré, case miroir...) de la cartographie, du fléché allemand...
- Catégorie Balade: fléché métré sans difficultés et cartes à tracer

Art.6- déroulement de la Manifestation

Ne s'agissant ni d'une épreuve sportive, ni de vitesse ou d'endurance, l'AUTO TOUR du Briennois est une randonnée établie sur le respect d'un itinéraire, avec un horaire indicatif basé sur une moyenne toujours inférieure à 49,90 km/h. Les départs sont effectués de minute en minute.

Chaque participant reçoit au départ de chaque étape le détail de l'itinéraire à suivre, une feuille de contrôle et les informations pour déterminer le temps théorique conseillé. L'itinéraire décrira le parcours officiel sous différentes formes, l'emplacement des contrôles horaires de départ et d'arrivée, mais pas les contrôles de passage secrets.

Des contrôles de passages secrets sont prévus pour vérifier le respect de l'itinéraire.

Ils sont signalés :

- soit par des panneaux rouges avec tampon noir, pour arrêt obligatoire et validation de la feuille de contrôles par des commissaires (CP humains),
- soit par des panneaux blancs munis de trois chiffres ou lettres noires que l'équipage doit relever et mentionner sur la feuille de contrôles (CP chiffre),
- soit par des panneaux blancs avec un carré rouge et blanc munis d'un perforateur pour marquage de la feuille de contrôles (CP auto)

Art.7-Classement

Celui qui aura le moins de points de pénalité sera déclarer vainqueur .

En cas d'égalité c'est le nombre de kilometre effectué qui départagera les ex-aequo.

Récompenses :

Les meilleurs équipages seront récompensés par des coupes.
Le meilleur équipage féminin sera récompensé
Le prix du jardinage sera récompensé

Art.8-Pénalisations

Elles sont calculées selon le barème suivant :

- contrôle CP manquant ou faux **30 points**
- Contrôle humain Faux ou Manquants **30 points,**
- Toute rature sur la feuille de contrôle **10 points**
- La feuille de CP doit être remplie au stylo bille et non crayon de papier.
100 points

Chaque équipage a le devoir de respecter le code de la route, les indications de vitesse, et d'être vigilant dans les villages et agglomérations ; des contrôles seront mis en place par l'organisation et chaque infraction constatée sera pénalisée de **200 points**.

L'exclusion immédiate sera prononcée pour :

- conduite dangereuse ou infraction grave au code de la route,
- attitude inamicale envers les organisateurs, les usagers de la route ou autres participants,
- Les participants exclus ou ayant abandonné définitivement la randonnée doivent retirer immédiatement les plaques et numéros attribués. Ils sont autorisés à rejoindre directement le lieu de repas

Art.7-Assurance :

Une police d'assurance « organisateur » souscrite auprès du cabinet MMA Assurances garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants. Les participants restent seuls responsables des dégâts matériels pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Art.8-Engagements :

Les droits d'engagements sont fixés à 75 € par équipage, comprenant, les frais administratifs, les plaques et les numéros, le road book, Accueil, (café, jus d'orange, viennoiserie) les collations à la pause, le repas du soir (hors boisson) pour chaque membre de l'équipage et les récompenses.

Les engagements doivent être impérativement accompagnés du règlement libellé à l'ordre de Brienne Handball.

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation et du bulletin d'inscription rempli et signé.

Tout participant n'ayant pas réglé son engagement, sauf dérogation de l'organisateur, sera considéré comme forfait et se verra refuser de participer à la balade.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser un équipage sans en fournir la raison. Dans ce cas, les frais d'engagement seront restitués aux intéressés.

Le départ pourra être refusé à toute voiture ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité. Dans ce cas, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur.

La date limite d'engagement est fixée au 12 février 2022. Pour les repas supplémentaires, voir avec les organisateurs.

Art.9-Frais d'annulation et de désistement :

Un équipage régulièrement engagé désirant se désister devra confirmer son forfait par téléphone ou courriel. Il sera remboursé pour tout désistement avant le 12 février 2020, mais aucun remboursement ne sera effectué pour tout désistement après cette date.(sauf cas de force majeure).

Art.10-Dépannage :

Aucun service de dépannage ne sera assuré par l'organisation. Les participants devront utiliser le service d'assistance de leur compagnie d'assurance si nécessaire.

Art.11-Comité d'organisation :

La manifestation est coordonnée par un comité d'organisation composé de Heurel Kevin, Heurel Alban et des membres du club de handball, dont les décisions sont sans appel.

Art 12 : Hébergement :

Les équipages venant de loin peuvent prendre contact avec les hôtels suivants (liste non exhaustive) afin de réserver une chambre pour la nuitée.

Auberge de la Plaine 13-15 route de la plaine 10500 LA ROTHIERE réservation en direct tel : 03 25 92 21 79 mail : contact@auberge-plaine.com ne pas passer par booking (partenaire de l'épreuve)

Art.13-Acceptation :

Les participants, par leur engagement et leur signature sur le bulletin d'engagement, déclarent accepter le présent règlement et s'y conformer.

L'organisateur de la manifestation:
Alban et Kevin HEUREL.

Le Président du Brienne Handball
Jacques Frisello